

Procès-verbal de la Commission électorale du 4 avril 2019

Personnes présentes:

Pour les membres étudiants: Santiago Dierckx, Pierre Vandoorne, Blaise Mottoulle, Claire Langlois

Pour les membres du personnel: Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems

Pour l'AVIE: Nicolas Gilson

Pour le vice-recteur aux affaires étudiantes: Florence Vanderstichelen

Personnes excusées:

/

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation PV11

Le PV n° 11 est approuvé.

3. Validation élections 2019

Nous avons reçu une plainte de la part de NOVA car un candidat était inscrit pour la faculté LSM-Mons et non pour sa faculté : LSM-LLN. Si on accepte la modification de faculté, on constate que cela ne changerait rien à la répartition des sièges si ce n'est que NOVA perd un siège universitaire mais récupère un siège facultaire. L'ordre des sièges universitaires est par contre modifié. Il y aura donc un siège universitaire de moins attribué, dû au fait que les deux derniers sièges attribués à la liste NOVA sont des sièges supplémentaires CGEI. Il n'y aurait donc plus qu'un siège CGEI supplémentaire attribué à la liste NOVA car 3 autres candidats CGEI sont déjà élus sur des sièges universitaires ou facultaires.

Débat :

Question de l'antécédent : ce n'est pas la première fois qu'une correction a lieu après l'annonce non officielle des résultats, donc ce n'est pas un problème de prendre cette décision.

Le problème est que des électeurs n'ont pas vu correctement le candidat s'afficher (le nom n'était pas en gras). Néanmoins, on voit au niveau des votes que ça n'a pas eu d'impact, le candidat a récolté des voix et était premier au niveau de sa faculté.

Le délai pour les plaintes par rapport au dépouillement était mercredi à 12h, nous l'avons donc reçu à temps.

C'est précisément pour régler ce genre de problèmes qu'il y a le filet de sécurité et qu'on ne valide pas les élections directement.

Décision :

Consensus sur la modification de faculté pour ce candidat.
--

Les résultats modifiés seront publiés.

Validation formelle des résultats de l'élection 2019 pour le Conseil AGL, les Conseils de Site et les Conseils de faculté. Décision : les résultats modifiés sont validés.
--

4. Recommandations pour les élections 2020

La réunion du mercredi 3 avril n'a pas rassemblé beaucoup de monde, par contre des recommandations ont été envoyées par mail et par le Google docs ayant été créé pour les étudiants.

La commission électorale parcourt et commente les recommandations émises.

A. Recommandations des étudiant.e.s :

- « Premièrement, je trouve que pour les élections facultaires, les étudiants qui se présentent ne sont pas tous connus par les étudiants de l'université. Cela entraîne que les étudiants ne sont pas motivés et ne participent pas à l'élection. Il faudrait peut-être présenter les candidats aux électeurs avant l'élection. De plus on ne parle pas assez des élections et les véritables idées défendues par les partis sont inconnues par ma majorité des étudiants. Enfin je trouve que l'on n'explique pas assez le rôle qui sera procuré aux élus après leur élection »

Commentaires de la Commission électorale :

La remarque que les élections facultaires sont masquées par les élections AGL est souvent faite, il s'agit souvent de candidats venant de l'AGL et non des BDE (et donc moins connus des étudiants de la faculté) qui s'y présentent. C'est le rôle des BDE de présenter des candidats ou aux candidats venant de l'AGL de se présenter à leur faculté.

La Commission électorale pourrait faire une courte présentation des différentes listes une fois qu'elles ont été déposées.

La communication en amont doit être améliorée. Il faudrait peut-être indiquer qu'il s'agit d'une responsabilité générale de l'institution UCLouvain, pour que ce ne soit pas qu'une initiative étudiante. L'on pourrait aussi passer par les canaux de communication de l'unif comme la page UCLouvain ou la page Instagram, ...

L'explication des rôles procurés aux élus après leur élection est un rôle de l'AGL et non de la Commission électorale.

- « Certains candidats inscrits aux élections AGL s'inscrivent ou sont inscrits aux élections facultaires avec le nom de leur liste AGL pour inciter les électeurs à voter pour cette liste par après. Or, ces listes n'ont généralement pas de programme définis pour la faculté.

Certains candidats inscrits aux élections facultaires n'ont pas connaissance de ce à quoi ils sont inscrits. En contactant ces candidats, nous nous rendons compte que ce sont des personnes extérieures à la faculté et tirant des listes AGL, qui les y ont poussés sans leur donner d'explication. Il en revient alors aux BDE à, si nous nous pouvons permettre ces mots, de récupérer les pots cassés si nous arrivons à les contacter, ce qui n'est pas acquis. Nous avons beau demander aux listes d'arrêter d'agir ainsi, cela continue. A titre d'exemple de problématique engendrée, certaines personnes élues au conseil facultaire ne sont jamais venues en conseil entravant ainsi la voix des étudiants alors que des décisions doivent être prises par vote.

Pour ces raisons, nous demandons : - La séparation des élections facultaires et AGL. - La séparation de l'inscription des listes pour les deux élections. Une liste qui souhaite s'inscrire à une élection facultaire doit être faite par des candidats facultaires et (si possible) être justifiée. »

Commentaires de la Commission électorale :

La discussion de séparer les élections facultaires a déjà eu lieu cette année.

Quant à la deuxième recommandation, il s'agit effectivement de choses fondamentalement différentes puisque les listes se présentant au Conseil AGL n'ont pas de programme pour les Conseils facultaires. S'ils en ont réellement envie, ils pourraient créer des « sous-listes » par faculté d'une liste qui se présente au Conseil AGL, ce qui les forcerait à réellement réfléchir à ce qu'ils veulent mettre en avant pour les facultés.

L'argument de l'AGL à ce sujet est le même que quant à la séparation des deux élections : cela séparerait les niveaux de la représentation étudiante alors qu'il faut au contraire les lier. Est-ce le rôle de la Commission électorale de se saisir de cette question ou est-ce que cela doit venir de l'AGL ou du CASE ? La Commission doit rester ouverte, attentive aux questions liées à la séparation des élections facultaires. Le CASE a été saisi suite à des discussions et propositions de la Commission électorale, mais est-ce pour autant que la Commission en est dessaisie ?

En conclusion, il faut rester attentifs à l'articulation des élections pour les Conseils de faculté, le Conseil AGL et le Conseil de site (notamment en tenant compte des travaux du GT du CASE).

- Ne pas changer les règles du jeu au dernier moment, laisser à tout prix un campagne neutre quitte à reculer les élections et si cette décision se prend consulter TOUTES les listes (Réaction : Les mêmes règles sur tous les sites, soit campagne neutre partout, soit campagne neutre nulle part, sinon retirer la campagne neutre définitivement)

Commentaires de la Commission électorale :

La Commission électorale n'est en aucun cas tenue de consulter toutes les listes avant de prendre une décision.

Par contre, on peut s'interroger sur la campagne non neutre. Factuellement il n'y a pas eu de plaintes par rapport à cela cette année. Cela peut par contre changer la stratégie des listes

donc il faut peut-être plutôt ne pas changer les choses trop tard. Cependant, la décision a été prise cette année en fonction des circonstances, et il faut que cela soit encore possible pour la Commission. Conclusion : il ne faut être attentif à ne pas faire croître le nombre de règles que nécessaire afin de garder de la souplesse.

En outre, la distinction par site se justifie au vu des spécificités des sites.

- Imposer une date limite assez au préalable avant laquelle il aura dû être annoncé la date limite de proposition de liste par le comité en place.

Commentaires de la Commission électorale :

Cela rejoint le fait qu'il faut améliorer la communication en amont en général.

- Donner des affiches pour les votes sur les sites + aider les sites + donner du matériel.

Commentaires de la Commission électorale :

Il s'agit effectivement d'un point faible cette année-ci, le travail avec les sites. A cet égard, il faudrait préciser qui est réellement en charge de cela. .

- Prévoir une communication bien plus tôt sur les dépôts de candidatures et ne pas attendre le Mail du VRAE

Commentaires de la Commission électorale :

Cela rejoint le fait qu'il faut améliorer la communication en amont en général.

- Question : Pourquoi les mandats de conseiller.ère.s (surtout facultaire) commence directement à la sortie des résultats ?

Commentaires de la Commission électorale :

La fixation du début des différents mandats relève de l'AGL, cela ne concerne pas la Commission électorale.

- Les médiations cela aident, mais dû à un certains comportement pas très fair play (Surclash, arrachage, ...) des listes se retrouvent désavantager et face à la "Non réaction" de la commission électorale, cela crée un sentiment d'injustice et donne l'envie de faire justice soi-même (qui est bien sûr très malsain)

Commentaires de la Commission électorale :

Il n'y a pas réellement eu de problèmes cette année. La question des « surclash » est un sujet assez compliqué à gérer.

- Mettre "Je vote aux élections étudiantes" sur le bureau virtuel/ moodle, chaque année nous avons des critiques de la part de l'UCLouvain sur notre taux de participation mais à part quelques mails ...

Commentaires de la Commission électorale :

Cette suggestion entre dans la recommandation d'une meilleure communication, notamment en passant par l'institution UClouvain (voir supra).

- Séparation des scrutins entre les élections AGL et facultaires

Commentaires de la Commission électorale :

Voir supra.

B. Recommandations des permanent.e.s

- Que le calendrier électoral soit communiqué au plus vite au premier quadrimestre, suite à la première réunion de la commission électorale en septembre, ou qu'il soit prévu avant la destitution de la commission cette année. Ce qui permettrait à la chargée de communication d'anticiper les différents moyens de comm' pour les trois moments clés des élections "créer une liste, devenir candidat, et voter aux élections"
- Organiser une réunion avec les membres du comité une fois que le calendrier a été mis sur pied pour les mettre au courant de toutes les échéances, et de ce qui sera exigé d'eux.
- Désigner un communicateur dans les étudiants de la comelec, qui se chargera de partager le calendrier au comité-conseil-permanents et de communiquer toutes les informations nécessaires aux personnes concernées
- Que la communication autour des élections soit neutre, donc principalement par le·la permanent·e en charge de la communication + appel aux conseillers et au comité pour collaborer sur la conception
- Acter de manière claire QUI se charge de quoi: e.g. *Dispatch des affiches à l'avance dans tous les sites, tenue des bureaux de vote, organisation du débat de tête de liste, descentes d'auditoires, clash, communication sur les missions de l'AGL + supervision d'un étudiant de la comelec*
- Au conseil: Lors de l'élection de mandat des étudiants de la comelec, leur lire un descriptif de fonction pour qu'ils sachent dans quoi ils s'engagent.

Commentaires de la Commission électorale :

La Commission entend et approuve ces suggestions.

C. Recommandations générales de la Commission électorale

- Question : faut-il revoir la date des élections ? Les faire après Pâques permettrait d'avoir plus de temps pour faire tout ce qui doit se faire en amont et que l'on veut qui soit fait plus tôt. Néanmoins, cela repousserait assez tard les négociations, la création du comité, ... alors que la session de juin est proche. Une autre possibilité serait de faire des élections 1 an sur 2, comme cela se fait

par exemple à l'ULB. La question est ouverte, c'est un point de discussion pour la commission de l'année prochaine.

- Meilleure communication sur les sites, il y a eu un souci cette année et cela s'est vu sur le taux de participation de ces sites
- Recommandation de l'auditeur : voir dans quelle mesure il ne serait pas possible que la société qui s'occupe du vote prenne aussi en charge l'inscription des candidats pour qu'il y ait moins de soucis, cela évite certaines erreurs. Prévoir une procédure pour l'attribution de la place dans la liste des candidats, l'ordre de liste : comment est-ce que ça se fait, quand est-ce que ça doit être décidé ? Il manque le moment où la liste doit le rendre et il faut les informer que c'est à eux de le faire.
- Réfléchir à la règle de répartition des sièges et au seuil de 1000 en tenant compte de l'avis de l'AGL.
- Question par rapport à la constitution des listes d'électeurs parce qu'il y a parfois des problèmes.
- Bien travailler les mails que l'on envoie, la formulation est vraiment déterminante.
- Remettre à jour le vade-mecum des élections étudiantes et le communiquer
- Faire sur le bulletin de vote un lien vers une information courte et synthétique sur le programme des différentes listes
- Rencontre avec les porte-paroles de liste : faire un exposé plus didactique, pédagogique pour expliquer les élections, toutes les règles, ... Communiquer la date de cette réunion quand la liste s'inscrit pour être sûr d'avoir tous les porte-paroles.
- Réinterroger la pertinence des bureaux de vote ou au moins revoir la procédure pour que ce soit mieux organisé, plus formel (que tout le monde s'inscrive à au moins une heure, ...) ; revoir la pertinence des horaires (temps de midi très utile mais peut-être pas à 8h du matin) et de l'organisation. .
- Communication à la commission : les candidats envoyaient des mails aux adresses des étudiants mandatés plutôt qu'à l'adresse de la commission, il faudrait mieux communiquer l'adresse mail de la commission et communiquer uniquement avec celle-là.
- Modifier l'url du site « electionsagl » en « electionsetudiantes » ou « electionsucl » ou autre pour inclure les 2 autres élections.

5. Discussion sur le GT du CASE

La date prochain GT du CASE a été communiquée.

V. Eeckhoudt commence à écrire une note martyre, elle va probablement la proposer comme point de départ. Les présidents de la commission devraient prendre contact avec elle.

6. Divers

Mot de clôture et de remerciement des présidents et des membres de la Commission.